

SEANCE DU 06 AVRIL 2022

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 06 avril 2022 à 19 heures 30 minutes sous la présidence de M. MARLIER Francis, Maire

Etaient présents : Mrs MARLIER Francis, BLAS Jackie, CORNETTE Florent, Claude NIAY, HAUTUS Alain, NORMAND Gauthier, Mmes ANCIAUX Christel, SECLIER Valérie, CHAUMONT Cyrielle,

Etaient absents: Julien LEVEAUX (excusé), GAULON Chantal (excusée)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme SECLIER Valérie est désignée pour remplir cette fonction

Monsieur le Maire informe du rajout d'un arrêté à prendre pour l'entretien et le désherbage de la commune.

OBJET : DELIBERATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL 05.2022

Compte de gestion dressé par les comptables Mme Sylvie RASAMIMANANA, et Mme Odile MAES pour le service de la Commune de CONCEVREUX.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNAL 06.2022

Après l'exposé des chiffres, présenté par M. BLAS Jackie, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget communal 2021, à l'unanimité. Le compte administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2021 : + 56 302.88 €
- en fonctionnement 2021: - 2 678.14 €

Objet : Délibération AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET COMMUNAL N° 07.2022:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2021 :	-116 283.39 €
RECETTES 2021 :	+172 586.27 €

RESULTAT 2021:	+ 56 302.88
RESULTAT 2020 :	+ 107 167.19 €

A AFFECTER :	+ 163 470.07 €
--------------	----------------

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2021 :	- 24 295.89 €
RECETTES 2021 :	+ 21 617.75 €

RESULTAT 2020 :	+44 285.78 €
-----------------	--------------

RESULTAT 2021 :	- 2 678.14 €

A AFFECTER :	+ 41 607.64 €
Restes à réaliser 2021 :	dépenses : 0 €
	Recettes : 0 €
RESULTAT A AFFECTER EN 2022 :	

R001 :+ 41 607.64 €

002 :+ 163 470.07 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET COMMUNAL 08.2022

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :

. Dépenses : 293 898.08 €

. Recettes : 331 777.07 €

- Investissement :

. Dépenses : 389 000.21 €

. Recettes : 389 000.21 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de MARLIER Francis, maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022.

OBJET : DELIBERATIONS SUBVENTIONS 2022 N° 09.2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité alloue les subventions suivantes sur le budget 2022 :

• ADMR :	500.00 euros
• ONAC :	50.00 euros
• FOYER RURAL DE CONCEVREUX :	2 000.00 euros
• Jeunes SAPEURS POMPIERS :	70.00 euros
• APEI LAON :	50.00 euros
• PANIER SOLIDAIRE :	80.00 euros
• COOPERATIVE COLLEGE CORBENY :	300.00 euros
• FSL (0.45€ p/habitant)	130.00 euros
• Don UKRAINE	500.00 euros

VOTE DES TAXES 10.2022 N°10.2022

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022, à l'unanimité :

• Taux de Taxe Foncière sur propriétés Bâties	43,95%
• Taux de Taxe Foncière sur propriétés Non Bâties	24,14 %

OBJET : DELIBERATION ANNUALISATION DES P503 POUR L'ANNEE 2022 N°11.2022

Pour répondre aux prérogatives du S.G.C. de Laon, la commune a décidé d'opter pour l'émission d'un titre annuel représentant l'ensemble des recettes (p503) sur la base des recettes N-1, avec une émission du titre après le vote du Budget Primitif 2022.

Le montant définitif sera régularisé en fin d'année en fonction des instructions communiquées par le S.G.C. de Laon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN N° 12.2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

L'article L 211-1 du code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies au P.L.U opposable, un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations définies à l'article L 210.1 du code de l'urbanisme.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 novembre 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U) simple sur les zones suivantes :

- Zones urbaines UA, UAa, et zones à urbaniser AU ainsi que la zone AP attenantes à la commune délimitées au Plan Local d'Urbanisme de Concevreux.
- Précise que le Droit de Préemption Urbain Simple entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans 2 journaux locaux d'Annonces Légales : l'UNION de la Marne et l'UNION DE L' AISNE

Une copie de la délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet de l'Aisne
- A Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux
- A Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Au service instructeur du Droit des Sols de la Champagne Picarde
-

OBJET : DELIBERATION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT N° 13.2022

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) par une participation volontaire de 0.45 € par habitant (285 habitants X 0.45€) soit 128.25 €uros pour l'année 2022.

OBJET : DELIBERATION LIGNE DE TRESORERIE N° 14.2022 Travaux Eglise

Monsieur le Maire donne connaissance, aux conseillers présents, *du projet envisagé par la Collectivité*, objet de la présente demande de financement, à savoir : travaux de l'église

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 320 700.00 TTC

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	267 250.00 € HT
Subvention (s) :	213 800.00 €
Reste à charge	53 450.00 €

Il conviendrait d'emprunter la part de la 53450.00 de TVA et 213800.00 € soit 267 250.00 € dans l'attente du retour des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur MARLIER Francis, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

15.2022 - COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 :

Compte de gestion dressé par les comptables Mme Sylvie RASAMIMANANA, et Mme Odile MAES pour le service eau et assainissement de la Commune de CONCEVREUX.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

Délibération : 16 2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement 2021, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2021: +11 615.99 €
- en exploitation 2021 : - 5 780.46 €

Délibération : 16 2022 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

	RÉSULTAT CA 2020	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A RÉALISER 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	33 558.82		11 615.99	RAR Dépenses	45 174.81
				0.00	
				Recettes	
				0.00	
FONCTIONNEMENT	44 180.81		-5 780.46	RAR Dépenses	38 400.35
				Recettes	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2021	38 400.35
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	38 400.35
Total affecté au c/ 1068 :	0.00
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne R001	45 174.81
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	83 575.16 €
Déficit à reporter (ligne D002)	0.00

Délibération : 17.2022 BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- exploitation :

- . Dépenses : 85 200.35 €
- . Recettes : 85 200.35 €

- investissement :

- . Dépenses : 70 174.81 €
- . Recettes : 70 174.81 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de MARLIER Francis, maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article unique : d'approuver le budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal demande que les lampadaires du village soient éteints dès 23h00 et rallument à 6h00

Séance levée à 21h30

	AC 2021	AC 2022 (avant libre révision)	libre révision annuelle 2022	AC 2022 provisoire avant avis communes
AGUILCOURT	11 137	9 795	- 1 122 €	8 673
AMIFONTAINE	5 222	- 8 173	0 -	8 173
BERRY-AU-BAC	70 868	68 589	0	68 589
BERTRICOURT	2 208	1 183	- 951 €	232
BONCOURT	20 313	20 312	1 455 €	21 767
BOUFFIGNEREUX	- 3 654	- 3 654	0 -	3 654
BUCY-LES-PIERREPONT	67 794	67 794	0	67 794
CHAUDARDES	- 6 372	- 6 372	- 193 € -	6 565
CHIVRES-EN-LAONNOIS	46 255	46 255	0	46 255
CONCEVREUX	- 15 635	- 25 163	- 204 € -	25 367
CONDE-SUR-SUIPPE	67 605	62 895	0	62 895
COUCY-LES-EPPES	23 824	23 506	7 400 €	30 906
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	- 5 104	- 5 104	197 € -	4 908
EBOULEAU	356	355	1 273 €	1 628
EVERGNICOURT	77 518	60 551	10 856 €	71 407
GIZY	- 5 182	- 23 143	0 -	23 143
GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	20 103	12 066	- 3 706 €	8 359
GUYENCOURT	- 9 276	- 9 797	520 € -	9 277
JUVINCOURT-ET-DAMARY	17 307	16 861	0	16 861
LAPPION	- 11 819	- 11 819	5 120 € -	6 699
LIESSE-NOTRE-DAME	- 56 078	- 57 609	0 -	57 609
LOR	- 5 147	- 13 184	- 839 € -	14 023
MACHECOURT	12 874	12 874	0	12 874
MAIZY	- 7 684	- 8 114	- 1 501 € -	9 615
MALMAISON	6 022	5 465	0	5 465
MARCHAIS	111 519	111 518	- 14 771 €	96 747
MAUREGNY-EN-HAYE	24 673	24 673	0	24 673
MEURIVAL	- 3 796	- 3 796	84 € -	3 712
MISSY-LES-PIERREPONT	- 2 035	- 2 036	- 63 € -	2 099
MONTAIGU	53 732	53 731	3 340 €	57 071
MUSCOURT	- 1 081	- 1 082	143 € -	940
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	- 17 065	- 17 065	2 105 € -	14 960
NIZY-LE-COMTE	24 573	24 573	30 652 €	55 224
ORAINVILLE	- 33 329	- 34 671	0 -	34 671
PIGNICOURT	- 8 801	- 14 671	- 142 € -	14 813
PONTAVERT	- 36 695	- 37 938	0 -	37 938
PROUVAIS	- 23 026	- 23 984	637 € -	23 347
PROVISEUX-ET-PLESNOY	61 707	61 335	- 41 242 €	20 093
ROUCY	- 21 048	- 22 244	174 € -	22 070
SAINT-ERME	- 1 422	- 1 716	- € -	1 716
SAINTE-PREUVE	8 700	8 700	- 1 849 €	6 851
(LA) SELVE	- 3 652	- 10 796	57 € -	10 739
SISSONNE	- 24 854	- 24 406	0 -	24 406
VARISCOURT	- 5 301	- 5 301	265 € -	5 036
(LA)VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	1 111	615	736 €	1 351
VILLENEUVE SUR AISNE	74 809	69 209	36 365 €	105 574

OBJET : ADHESION SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DES SOLS (ADS) ADS N°02.2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la création par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'adhésion de la commune au service commun ADS
- Approuve les nouvelles conditions de fonctionnement et de financement du service ADS
- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ADS

OBJET : DELIBERATION FRAIS DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

– ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 208/05/07 du 6 avril 2005 (raccordement réseau assainissement pour les nouvelles constructions) N°03.2022

Au vu des importantes différences des coûts des travaux afférents aux nouveaux branchements à l'assainissement collectif, le conseil municipal décide d'annuler l'ancienne délibération du 6 avril 2005, et de la remplacer par la délibération suivante :

- Pour les nouvelles habitations, les travaux de raccordement à l'assainissement collectif seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la municipalité
- Le coût des travaux du dit raccordement sera facturé au pétitionnaire par la commune après présentation d'un devis accepté et signé
- Une taxe de raccordement de 500 euros sera également facturée au nouveau propriétaire

La dépense sera inscrite au budget au compte 2181 et la recette au 1346

OBJET : DELIBERATION POSE PRISE ELECTRIQUE FORAINE 04.2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence sur la place d'un artisan « Aux saveurs du Chalet » qui demande un branchement électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, et lui offre la gratuité de la consommation jusque la fin d'année, et par la suite une facturation à hauteur de 10 euros par mois.

OBJET : COMMISSION DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal les personnes volontaires pour constituer une commission du droit des sols.

Avec l'élaboration du PLU, plusieurs dossiers pourraient quelquefois être discutés lors d'une réunion.

Christelle Anciaux , Alain Hautus, Florent Cornette sont volontaires pour être à cette commission

Questions Diverses :

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux de l'église vont nécessiter la demande d'un prêt sous forme de ligne de trésorerie pour avancer le paiement des factures

Aux entreprises et dans l'attente de la perception des subventions accordées sur ce dossier.

Monsieur le Maire informe plusieurs animations dans le village :

- Soirée choucroute – Bal masqué 5 mars 2022
- Théâtre le 19 mars (entrée gratuite)
- Pêche le 21 mai 1922
- Pétanque 11 juin 2022
- Exposition sur les Arcs dans l'histoire les 2/3 et 4 juillet 2022
- Pétanque 11 juin 2022
- Repas de la commune le 3 septembre 2022
- Soirée dansante moules frites le 8 octobre 2022
- Soirée Beaujolais nouveau le 19 novembre 2022 – animation Karaoké
- Marché de Noël 18 décembre 2022 (avec distribution des cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans)

Elections : 2 plannings pour prochaines les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril prochain.

Séance levée à 21h30

MARLIER FRANCIS Le Maire	NIAY CLAUDE 2 ^{ème} adjoint
CHAUMONT CYRIELLE Conseillère	SECLIER Valérie 1 ^{er} adjoint SECLIER Valérie
ANCIAUX CHRISTEL Conseillère	LEVEAUX JULIEN Conseiller
HAUTUS ALAIN Conseiller	CORNETTE FLORENT Conseiller
NORMAND GAUTHIER Conseiller	GAULON Chantal Conseillère
BLAS Jackie Conseiller	

